

Lundi 18 octobre 2021 à 20 h 00, par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2021, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

Présents : : BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, MINANA Anne-Sophie, BRIE Ludovic, BAUME Jacqueline, CHARTON Régis, JEANNIOT Pascal, JAHYER Dominique, KARIM Catherine, BILLET Richard, GANIER Sandra, OLGUIN Emmanuelle,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent(s) ayant donné procuration : DELBART Michel à MINANA Anne-Sophie

Absent(s) excusé(s) : MIMIN David

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents: 13

Votants : 14

n°2021.46 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle que comme l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et son décret d'application n°86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

Le Maire expose que le Centre De Gestion a communiqué à l'établissement :

- les résultats le concernant.
- l'application :
 - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL
 - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier. Les missions réalisées par le Centre de Gestion seront formalisées par la signature d'une convention de gestion.

Ces actions consistent :

- o A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via le logiciel mis à disposition par l'assureur. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- o Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle
- o Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- o Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).)
- o Accompagner la collectivité dans la gestion et le pilotage de l'absentéisme des agents par l'intermédiaire de retours statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.
- o Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.

- Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.
- Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.
- Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

D'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Taux garantis pendant 2 ans

I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Oui Non

- Risques garantis : **Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)**
- Conditions tarifaires (hors option): **5.02 % (hors frais de gestion) avec une franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire et risques professionnels. Aucune franchise sur les autres risques.**

II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

Oui Non

- Risques garantis : **Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.**
- Conditions tarifaires de base (hors option): **1.35 % avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE de :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- Choisir les options (prise en charge totale des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,40 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,15%** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

n°2021.47 : Grand Reims : rapport d'activité 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE**

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

n°2021.48 : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion 2020

Par délibération du **15 juillet 2020**, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, je demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le rapport de gestion 2020 du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur Le maire de cette communication.

n°2021.49 : Informations, questions diverses

- Employé communal

Mr Remi BRIE a souhaité démissionner le 4 octobre 2021. Il a quitté son emploi d'employé communal pour évoluer vers un autre avenir professionnel.

- Inondations

Le maire a rencontré Mme ORQUEVAUX du Grand Reims. La mairie a reçu un compte rendu de sa part dans lequel il est indiqué que Ville-en-Tardenois fera partie d'un « plan pluie » avec le Grand Reims lorsque celui-ci sera mis en place. Une rencontre avec les riverains sera prévue prochainement.

- Rû

Le Rû a été nettoyé. Après discussion avec le Grand Reims, il a été confirmé que les plantes qui se trouvaient dans le Rû pouvaient être arrachées.

- Terrains communaux : rue de la Haubette

La signature de l'acte pour la vente du terrain B situé rue de la Haubette, cadastré ZI 130 et ZI 136 pour une superficie de 904 m², a eu lieu fin septembre 2021. La signature pour le terrain A devrait avoir lieu fin novembre, début décembre 2021.

- Chauffage : mairie et gendarmerie

A la mairie, la cuve à fuel a dû être changée. De plus, des travaux d'entretien devront être effectués sur la chaudière de la mairie.

A la gendarmerie, la chaudière ne fonctionnait pas au redémarrage. L'entreprise contactée va faire la révision et changer les pièces nécessaires.

- Terrain ZI 41

Le bornage du terrain ZI 41 en haut de la rue des quatre vents a eu lieu le 15 octobre dernier. Une réunion de la commission aménagement ZI 41 pourra avoir lieu le samedi 13 novembre 2021 à 10h à la mairie.

- Réunion école primaire

Le maire a assisté à la réunion de l'école primaire. Certaines problématiques existent à l'école primaire de Ville en Tardenois. Des bagarres, du harcèlement... L'équipe pédagogique a mis en place des ateliers pendant la pose méridionale afin d'apaiser les tensions. Il est demandé aux parents de faire confiance à l'équipe pédagogique en place et au Grand Reims pour apporter des solutions pérennes

- Projet de déchèterie à Ville-en-Tardenois

Le Grand Reims a toujours le projet de la déchèterie sur le territoire de Ville-en-Tardenois à l'emplacement de l'ancien terrain de football en allant vers Chambrecy. A voir dans le PLU pour la partie « boisée classée »

Le terrain appartient à la commune. Il sera utilisé pour la collectivité.

Le maire va demander au Grand Reims de venir présenter le projet de la déchèterie aux membres du conseil municipal.

- Rampe : Route de Jonquery

Régis CHARTON, conseiller municipal, fait part d'une demande d'un administré pour qu'une rampe soit posée dans la descente entre la rue Charles de Gaulle et la route de Jonquery, au niveau de la fleuriste.

Jean-Pierre REMIOT, adjoint, répond que les grands camions frottent déjà le panneau qui se trouve à l'angle.

Il serait dangereux d'installer une rampe à cet endroit. Les usagers en descendant de ce côté lentement pourrait se faire percuter si un camion venait à tourner.

- Stationnement : Route de Jonquery

Sandra GANIER, conseillère municipale explique aux membres du conseil que des véhicules sont fréquemment mal stationnés route de Jonquery. Ils gênent le passage des piétons et des poussettes qui se risquent sur la route.

La commission « sécurité » va étudier les sollicitations pour la route de Jonquery.

- Lotissement dit du CBR Derrière les Murs
Richard BILLET, conseiller municipal, demande si le dossier pour la reprise du lotissement avance. Le maire répond que nous n'avons pas eu de nouvelles de la part du Grand Reims. Le maire va relancer.
- Repas de fin d'année du conseil municipal
Richard BILLET demande si, comme évoqué précédemment, un repas de fin d'année regroupant l'ensemble des conseillers municipaux et leur conjoint serait organisé. Richard BILLET est chargé de trouver un lieu.
- SIEM (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D4ENERGIE DE LA Marne)
Pascal JEANNIOT, conseiller municipal, résume au conseil municipal le rapport d'activité 2020 reçu du SIEM. Le SIEM possède tout le réseau de distribution électrique. Dix-sept salariés sont employés en permanence. Les compétences du SIEM sont : éclairage public, électricité, gaz, infrastructure de recharge pour véhicules électriques, enfouissement des réseaux...
- COLIS CCAS
Cette année, le CCAS distribuera, à nouveau, un colis aux habitants de plus de 60 ans. Ce colis sera composé de produits achetés chez nos commerçants et artisans locaux.
- Opération village propre
L'opération village propre a eu lieu samedi 16 octobre dernier. Environ cinquante participants dont dix-huit enfants étaient présents. Ce fut une matinée très conviviale. Les enfants ont été sensibilisés à l'environnement et à la propreté extérieure avec cette opération. Ils ont chacun reçu un diplôme signé du maire. Emmanuelle OLGUIN avait réalisé et peint un magnifique panneau pour l'occasion. Nous la remercions vivement. Le panneau a beaucoup plu aux participants. Il sera réutilisé pour les prochaines opérations village propre.
- 11 novembre 2021
Pour le 11 novembre 2021, Madame Sandra GANIER, conseillère municipale, s'est renseignée pour une prestation par des intervenants pour donner un concert à l'église de Ville-en-Tardenois. Suite à l'étude des devis et en considérant les conclusions sanitaires, le conseil décide de reporter le concert à 2022 et d'inscrire une ligne pour cet événement au prochain budget.
- Atelier de compostage
Anne-Sophie MINANA, adjointe, était en contact avec le Grand Reims pour mettre en place un « atelier compostage » dans la salle de la mairie de ville-en-Tardenois. Cet atelier accueillera 20 participants le samedi 20 novembre 2021 de 9h à 12h. Un courrier d'inscription sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres de Ville-en-Tardenois. Attention, les places sont limitées à 20 participants.
- Commission communication
Anne-Sophie MINANA, adjointe, explique que les événements concernant Ville-en-Tardenois sont mis sur le compte FACEBOOK de la commune a 720 abonnés. L'application ILLIWAP compte 471 abonnés depuis juillet 2020. De plus, le site internet de la commune est souvent consulté par des internautes. Les informations y sont mises à jour régulièrement ainsi que sur le panneau d'affichage électronique.
- Commission fleurissement
La commission fleurissement va bientôt enlever les fleurs annuelles des différents emplacements communaux. La commune a acheté 18 plantes vivaces pour 51 euros. Elles seront replantées prochainement.
- Commission cimetière, église
La société LEDOUX Jardin interviendra courant novembre 2021 pour effectuer la végétalisation près du « jardin du souvenir » au cimetière.
- Commission Noël
Les sapins pour décorer la commune devraient être livrés la dernière semaine de novembre 2021. Soit 6 sapins de 2.5 m décorés de boules et de guirlandes et 3 sapins de 3.5 m avec des guirlandes lumineuses. Le samedi 4 décembre 2021 aura lieu la mise en place des décorations sur les sapins.

- Point sur les dépenses de la commune dans les différentes commissions

Annick NEVEUX, adjointe, présente aux membres du conseil les dépenses effectuées pour les différentes commissions. Les dépenses sont concordantes avec les prévisions pour chaque commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.